

LA COLLECTE DES DECHETS

Tarifs de la collecte des déchets 2026 (apport volontaire) :

Les tarifs 2026 incluent **52 ouvertures de colonnes d'ordures ménagères par an, 15 entrées en déchèterie et 15 entrées végétaux** (au prorata du temps d'inscription sur l'année). Les apports de tri et de verre ne sont ni comptabilisés ni facturés.

- Abonnement au service de gestion des déchets : 138 € à l'année.
- Ouverture supplémentaire de colonne d'ordure ménagère : 1.15 €
- Entrée en déchèterie supplémentaire : 5.60 €

Carte "Déchets" :

La carte "Déchets" qui vous est fournie vous permet d'accéder :

Aux colonnes d'apport volontaire des ordures ménagères

Votre forfait comprend **52 ouvertures de colonne par an**.

Retrouvez la carte de localisation des colonnes d'apport volontaire sur www.comcom-crozon.bzh, rubrique Environnement / Déchets.

Aux déchèteries du territoire (à Camaret, Crozon et Rosnoën)

L'abonnement du service déchets inclut
15 passages en déchèterie
+ 15 passages en dépôt de déchets verts
dans l'année.

Facturation :

La facturation est effectuée en deux fois : **en mai et en novembre de chaque année**. Les éventuelles ouvertures ou entrées supplémentaires de novembre et de décembre sont facturées en mai de l'année N + 1.

Informations complémentaires :

La carte "Déchets" n'est pas nécessaire pour ouvrir les colonnes d'apport volontaire de verre et de tri.

En cas de perte de la carte, la 2ème est facturée 10 € sur présentation d'une pièce d'identité.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter le site www.comcomcrozon.bzh, rubrique Environnement/Déchets.

En cas de déménagement (hors de la Communauté de Communes) :

La carte doit nous être retournée ainsi que votre état des lieux de sortie et votre nouvelle adresse pour clôturer votre compte. Le non-retour de cette carte vous sera facturé 10 €.

Important :

Tout changement de situation concernant l'usager ou l'emplacement desservi doit être communiqué au service : déménagement, vente, nouvelle adresse de facturation,...

Horaires d'ouverture des déchèteries :

PERIODE	CROZON	CAMARET	ROSNOEN
1er avril au 30 septembre	Du lundi au samedi : 9h - 11h45 et 13h30 - 17h45	Du mardi au samedi (sauf mercredi) : 9h - 11h45 et 13h30 - 17h45	Du lundi au samedi : 9h - 11h45 et 13h30 - 17h45
1er octobre au 31 mars	Du lundi au samedi : 9h - 11h45 et 13h30 - 16h45	Du mardi au samedi (sauf le mercredi) : 9h - 11h45 et 13h30 - 16h45	Du lundi au samedi : 9h - 11h45 et 13h30 - 16h45
Jours de fermeture	Dimanche et jours fériés*	Lundi, mercredi, dimanche, et jours fériés*	Mardi, jeudi, dimanche et jours fériés*

* Y compris lundi de Pentecôte

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter le service déchets au 02.98.16.02.50, par mail à l'adresse ti@comcom-crozon.bzh ou à l'antenne du Faou au 02.98.73.04.00, antenne.lefaou@comcom-crozon.bzh

Horaires du service déchets à Crozon : Du Lundi au Jeudi: 9h-12h, 13h30-17h30 Vendredi : 9h-12h 13h30-17h00

Horaires de l'accueil de Le Faou : Du Lundi au Vendredi : 9h-12h, 13h30-17h00

Fermé le mercredi